



## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE**

**DU 30 AVRIL 2026, à 16h00**

**à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne**

L'Assemblée générale ordinaire est ouverte par Mme Eftychia Fischer, Présidente du Conseil d'administration, qui salue la présence de Mme Isabelle Moret, Conseillère d'Etat et Ministre de tutelle. La Présidente remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée.

La Présidente passe aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Elle rappelle que la BCV est organisée par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après : LBCV) et n'est pas soumise au droit de la société anonyme du Code des obligations. Elle relève qu'une pré-convocation est parue en date du 13 février 2026 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 31 mars 2026.

Mme Eftychia Fischer précise que la BCV a offert à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant. Elle rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société Computershare Suisse SA à Olten.

La Présidente charge Mme Sandrine Hanhardt Redondo, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal sous seing privé. Elle prie en outre Me Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne, de tenir en la forme authentique le procès-verbal des décisions de l'Assemblée générale concernant les modifications des Statuts. Tous deux assistent à la présente Assemblée générale.

La Secrétaire explique aux actionnaires le fonctionnement de leur appareil de vote.

Mme Eftychia Fischer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- M. Philippe Richard, Secrétaire général du Département de l'économie, de l'innovation de l'emploi et du patrimoine, qui préside le collège des scrutateurs,
- Mme F. Carlotta Bagna, Directrice générale de la Clinique de la Source,
- M. Stefano Bianchi, Group Treasurer, Investor & Public Relations de Bobst SA,
- M. Silvan Jampen, General Counsel Corporate de Nestlé SA,
- M. Christophe Reymond, Directeur général du Centre Patronal.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

La Présidente indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2025, la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par M. Beresford Caloia et Mme Marie-Eve Fortier.

Mme Eftychia Fischer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Elle précise que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont présents dans la salle. Outre elle-même sont présents à la tribune M. Jean-François Schwarz, Vice-président du Conseil d'administration, M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, M. Thomas Paulsen, Responsable de la Division Finance et Risques, Mme Sandrine Hanhardt Redondo, Secrétaire du Conseil d'administration ainsi que Me Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

La Présidente indique que la Banque a reçu une question écrite à laquelle elle répondra en cours d'Assemblée.

La Secrétaire explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé « télévoter ». Elle informe que les données actionnaires contenues dans l'appareil seront effacées après l'Assemblée, alors que les décisions de votes resteront enregistrées sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacées.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, la Présidente propose de tester le système par un vote test, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

### **Liste des présences**

La Secrétaire donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran. Cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires entrent ou quittent la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Elle indique que 463 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 70'053'101 actions sur 86 061 900 actions, soit les 81,40% du capital-actions. Le Représentant indépendant représente 11'928'523 actions. La participation de l'Etat de Vaud est de 57'622'520 actions, soit le 66,95% du capital-actions.

La Présidente constate que l'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

En préambule, elle indique que M. Pascal Kiener et elle-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points nos 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. Pascal Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous « Divers », les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leur carte d'admission et déclineront, pour les besoins du procès-verbal, leur nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils représentent.

## 1. Allocution présidentielle

La Présidente effectue son allocution, sous le titre « BCV : solide dans un environnement agité », en abordant trois thèmes principaux. Elle expose en quoi la Banque est solide dans la durée. Elle présente la manière dont la BCV remplit sa mission cantonale, avec un accent sur son implication dans la société au travers de la Fondation BCV, de BCV solidarité et de la collection d'art et termine en passant en revue la proposition du Conseil d'administration en matière de dividende ainsi que la politique de distribution de la Banque.

## 2. Rapport de la Direction générale

Mme Eftychia Fischer passe la parole à M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre « BCV : À deux pas et à deux clics ». Il commente les très bons résultats 2025, qui constituent même les troisièmes meilleurs résultats de la Banque. Puis, il présente la campagne « A deux pas, à deux clics », avec un accent sur la complémentarité des différents canaux au service de la clientèle, à proximité, à distance ou en ligne. Il termine par un tour d'horizon de l'environnement économique et du marché immobilier vaudois.

A ce stade, la Présidente répond à la question écrite d'un actionnaire reçue avant l'Assemblée.

M. Yves Labouré, à Bussigny, a posé la question suivante :

*« Sponsoring : sujet tabou, compte fourre-tout? Il n'apparaît dans aucune écriture et pourtant la somme doit être colossale. »*

La Présidente le remercie de sa lettre manuscrite et lui répond que le sujet du sponsoring et du mécénat n'est pas tabou et qu'il ne s'agit pas d'un compte fourre-tout. Le montant consacré au mécénat et au sponsoring est mentionné dans le rapport RSE, en page 128: il se monte à 1,4% du bénéfice net, ce qui correspond à environ 6 millions de francs. Il est approprié au regard de la taille de la Banque.

La BCV soutient plus de 850 associations et événements dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental, partout dans le canton. Des exemples sont mentionnés dans le Rapport annuel, aux pages 26 et 27, ainsi que dans le Rapport RSE, aux pages 128 à 130. La Présidente reconnaît que ces engagements sont très variés et que cela reflète la diversité et la richesse de la vie de notre canton. La Banque apprécie la visibilité que lui apportent ces soutiens, mais l'engagement dans la vie du canton est aussi l'un des volets de la mission de banque cantonale et de la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Il s'agit en résumé de l'un des aspects de notre proximité avec les Vaudoises et les Vaudois.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur les présentations présidentielles ou pour des questions d'ordre général.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion.

### **3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2025, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, ainsi que du rapport sur les questions non financière 2025**

#### **3.1 Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2025, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV**

La Présidente rappelle que le Rapport annuel de gestion 2025 a été publié le 31 mars 2026; il est aussi consultable sur le site internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient tous les détails sur les rémunérations. Ces indications tiennent lieu de rapport sur les rémunérations (article 30sexies, alinéa 1, des Statuts).

Le Rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels et celui sur les comptes consolidés.

Mme Eftychia Fischer passe ensuite la parole à M. Beresford Caloia, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. Beresford Caloia présente une synthèse des éléments importants de ces rapports, le texte complet étant reproduit dans le Rapport annuel 2025 de la Banque. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2025 de la Maison Mère et du Groupe qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 3.1 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

#### **Résolution sur le point no 3.1 de l'ordre du jour :**

L'Assemblée générale approuve à 99,87% (69'998'109 oui; 22'305 non; 68'429 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels de l'exercice 2025, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

#### **3.2 Approbation du rapport sur les questions non financières 2025**

La Présidente rappelle que, comme chaque année depuis 2019, la BCV a publié son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en conformité avec le standard GRI (Global Reporting Initiative). Ce rapport intègre également les exigences de l'ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques, qui précise les éléments d'informations à intégrer sur le thème du climat, notamment le suivi des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Conformément aux nouvelles dispositions du Code des obligations suisse (art. 964c), la Banque soumet ce rapport au vote de l'Assemblée générale en tant que « rapport sur les questions non financières ». Un ensemble d'informations de ce rapport a fait l'objet d'une vérification, sous forme d'assurance limitée, par PricewaterhouseCoopers SA. Ce rapport est depuis le 31 mars 2026 à la disposition des actionnaires et des

autres parties prenantes de la BCV sur le site internet [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch) et, sur demande, au siège social.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 3.2 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,71% (69'884'911 oui ; 48'988 non ; 155'354 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le rapport sur les questions non financières 2025 tel qu'il lui est présenté ».

**4. Décision sur l'affectation du résultat net**

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 421 234 501,78 en versant un dividende ordinaire de CHF 4,40 par action, soit CHF 378 672 360,00, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 42 562 141,78 aux réserves facultatives issues du bénéfice.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour.

M. Walter Grob, à Berne, demande quel est le quota du dividende, c'est-à-dire quel pourcentage des gains de la Banque est donné aux actionnaires. Mme E. Fischer lui répond que le *Pay out ratio* se trouve à sa connaissance autour de 86%.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,87 % (69'997'859 oui ; 41'401 non ; 49'993 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 4 de l'ordre du jour, à savoir de répartir le bénéfice ressortant du bilan de CHF 421 234 501,78 en versant un dividende ordinaire de CHF 4,40 par action, soit CHF 378 672 360,00, et d'attribuer le solde disponible, soit CHF 42 562 141,78 aux réserves facultatives issues du bénéfice. »

La Présidente signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, dès le 7 mai 2026.

**5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale**

En préambule, Mme Eftychia Fischer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération. Elle précise le système de vote sur les rémunérations et commente les quatre propositions soumises à l'approbation des actionnaires au chiffre 5 de l'ordre du jour. Elle propose de discuter ces quatre propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur celles-ci. Il n'y a pas d'objection de l'Assemblée à procéder ainsi.

La Présidente ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,15 % (69'494'064 oui ; 366'117 non ; 229'972 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximal de CHF 1 420 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,06% (69'429'365 oui ; 405'287 non ; 255'501 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global maximal de CHF 5 685 200 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.3 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,41% (68'962'149 oui ; 871'976 non ; 240'828 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve un montant global de CHF 4 251 900 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2025. »

La Secrétaire donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point no 5.4 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 91,07% (63'814'432 oui ; 5'986'900 non ; 273'621 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale approuve le nombre global maximal de 9'952 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2026-2028, qui sera payé en 2029 en fonction du degré d'atteinte des objectifs. »

## **6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale**

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Elle attire l'attention sur le fait que

les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion sur le point no 6 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt le débat. La Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,67% (69'742'680 oui ; 116'766 non ; 115'407 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

## **7. Révision des Statuts**

La Présidente demande si, avant la discussion, et pour l'ensemble du point 7 de l'ordre du jour, quelqu'un demande la lecture des modifications proposées. Elle constate que la lecture n'est pas demandée.

Pour le surplus, le point 7 de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal en la forme authentique, instrumenté par Me Jean-Luc Marti, notaire à Lausanne.

A titre d'information, un résumé des points 7.1, 7.2 et 7.3 figure ci-dessous.

### **7.1 Modification de l'article Premier alinéa 1 des Statuts**

La Présidente cite la modification proposée, soit la modification de l'article Premier alinéa 1 des Statuts faisant référence à la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Il n'y a pas de question sur le point 7.1 de l'ordre du jour.

Après lecture par la Secrétaire, la proposition du Conseil d'administration concernant le point no 7.1 de l'ordre du jour, soit la modification de l'article Premier alinéa 1 des Statuts, est acceptée par l'Assemblée à 99,68 % des voix représentées (69'851'315 oui ; 36'881 non ; 186'757 abstentions).

### **7.2 Modification de l'article 18 alinéa 2 des Statuts**

La Présidente cite la modification proposée, soit la modification de l'article 18 alinéa 2 des Statuts relatif au droit de vote des actionnaires (date de clôture du registre des actions).

Il n'y a pas de question sur le point 7.2 de l'ordre du jour.

Après lecture par la Secrétaire, la proposition du Conseil d'administration concernant le point no 7.2 de l'ordre du jour, soit la modification de l'article 18 alinéa 2 des Statuts est acceptée par l'Assemblée à 99,69 % des voix représentées (69'854'392 oui ; 37'054 non ; 183'507 abstentions).

### **7.3 Modification de l'article 22 alinéa 1 des Statuts**

La Présidente cite la modification proposée, soit la modification de l'article 22 alinéa 1 des Statuts relatif à la durée des fonctions du Président et des membres du Conseil d'administration.

Il n'y a pas de question sur le point 7.3 de l'ordre du jour.

Après lecture par la Secrétaire, la proposition du Conseil d'administration concernant le point no 7.3 de l'ordre du jour, soit la modification de l'article Premier alinéa 1 des Statuts, est acceptée par l'Assemblée à 99,70 % des voix représentées (69'864'571 oui ; 47'990 non ; 162'392 abstentions).

Mme E. Fischer indique que, conformément à la Loi vaudoise sur le notariat (LNo), le procès-verbal authentique concernant le point 7 de l'ordre du jour sera lu par le notaire à une délégation du bureau de la présente Assemblée constituée de la Présidente et de la Secrétaire, qui l'approuvera et le signera, dans les 10 jours suivant la présente Assemblée.

M. Ph. Richard constate qu'il n'y a pas d'objection à cette délégation. La Présidente et la Secrétaire approuveront donc et signeront l'acte authentique.

Le Conseil d'administration est chargé de la mise en œuvre de ces décisions et de requérir l'inscription des modifications statutaires susmentionnées au Registre du commerce du canton de Vaud.

## **8. Election du Représentant indépendant**

La Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire le Représentant indépendant, en la personne de M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne. Son mandat couvrira l'année 2026 et se terminera après la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque. Il sera renouvelable.

Elle ouvre la discussion sur le point no 8 de l'ordre du jour et, personne ne demandant la parole, elle la clôt. La Secrétaire lit la résolution et il est procédé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 8 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,83% (69'959'837 oui ; 33'376 non ; 81'740 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2026 et jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise. »

Mme Eftychia Fischer félicite M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm pour sa réélection.

## **9. Election de l'Organe de révision**

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2026 PricewaterhouseCoopers SA, à Lausanne, en tant que société d'audit au sens de la LFINMA. En application de la LBCV et des Statuts, il propose à l'Assemblée générale des actionnaires de confier également à PricewaterhouseCoopers SA, à Lausanne, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2026.

Mme Eftychia Fischer ouvre la discussion concernant le point no 9 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, elle clôt la discussion. La Secrétaire donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

### Résolution sur le point no 9 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,74% (69'892'815 oui ; 65'702 non ; 116'436 abstentions) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Lausanne, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2026. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. Beresford Caloia déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

## **10. Divers**

La Présidente indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le 13 mai 2027.

Elle précise ensuite qu'elle n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai fixé au 16 mars 2026, et rappelé dans une annonce parue dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 13 février 2026.

Elle ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

M. Walter Grob, à Berne, demande s'il existe, à côté des actions distribuées à la Direction générale et au Conseil d'administration, un plan de participation pour les collaborateurs pour acheter des actions de la Banque et si oui combien et à quel prix.

La Présidente lui répond que les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas d'actions de la BCV. M. P. Kiener explique dans les grandes lignes la politique de la BCV en la matière, à savoir que chaque année, les collaborateurs ont la possibilité d'acheter des actions à un prix préférentiel (avec un rabais d'environ 20% par rapport au prix du marché) et dont le nombre maximal est déterminé en fonction du statut des collaborateurs (tous les collaborateurs peuvent acheter des actions). Le taux de souscription des collaborateurs est d'environ 50%.

M. Labouré, à Bussigny, revient sur sa question écrite et demande quelle est la différence entre le sponsoring et les dons. Il suggère aussi de mieux mettre en valeur le sponsoring et les dons fait par la BCV, car ils ne sont pas tous connus.

Mme E. Fischer confirme qu'il y a une différence entre le sponsoring fait par la BCV et les dons, dont certains proviennent de la Fondation BCV, indépendante de la Banque.

M. Jean-Jacques Duvoisin, à Lausanne, demande quelle est l'incidence du projet de Mme K. Keller-Sutter d'augmenter les exigences de fonds propres des Banques, en particulier pour la BCV.

La Présidente lui répond que la BCV n'est pas concernée par ces nouvelles exigences car elle n'est pas une banque systémique.

M. Jean Lorenz, à Sion, après quelques mots d'hommage à son épouse, remercie et félicite la Direction générale et tout le personnel de la Banque pour son travail et salue la population vaudoise qui fait confiance à sa Banque. Il demande quel est le délai pour acheter une action et toucher le dividende.

Mme E. Fischer répond que le délai pour acheter une action et participer à l'Assemblée générale est actuellement de 20 jours. Ce délai sera réduit à 10 jours dès 2027, conformément à la modification des Statuts qui a été votée lors de la présente Assemblée générale.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente clôt la discussion.

Elle conclut par quelques mots personnels.

Arrivée au terme de l'ordre du jour, la Présidente déclare l'Assemblée générale ordinaire 2026 close à 17h42.

La Présidente

La Secrétaire